



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Mouvement  
des Entreprises de France  
**MEDEF Bretagne**

# Convention académique de coopération

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**L'ACADEMIE DE RENNES,**

Représentée par **Madame Armande LE PELLEC MULLER**  
Recteur de région académique,  
Recteur d'académie, Chancelier des Universités

et

**L'UNION DES ENTREPRISES - MEDEF Bretagne,**

Représentée par **Monsieur JOEL CHERITEL**  
Président

## **Préambule :**

Partageant la même volonté de renforcer la coopération entre l'École et les milieux économiques, l'académie de Rennes et le MEDEF Bretagne conviennent de poursuivre et d'intensifier leur collaboration sur le plan opérationnel afin de pérenniser les actions mises en œuvre et de développer de nouveaux axes de coopération.

Cette nouvelle convention de coopération s'inscrit dans le cadre de l'évolution toujours plus rapide des techniques et des entreprises. La transition numérique induit des modifications significatives des compétences attendues chez les salariés et les entrepreneurs de demain et impacte les stratégies des entreprises. Dans ce contexte, les établissements de formation poursuivent leur adaptation à ces évolutions et développent leur coopération avec les acteurs économiques afin de préparer les jeunes à ces nouveaux enjeux.

## **Considérant :**

### **Que le MEDEF Bretagne :**

- représente 20 000 entreprises employant 300 000 salariés via ses 4 MEDEF départementaux, ses 18 branches professionnelles adhérentes et ses 3 membres associés : EDF, ENEDIS et SNCF ;

- place les questions d'éducation, de formation et d'orientation au cœur de ses préoccupations, et porte l'ambition que l'intégralité des élèves soient citoyens et employables à la fin de leur scolarité et tout au long de leur vie ;

- souhaite apporter son concours actif au système éducatif notamment pour le renforcement des relations entre les entreprises et les acteurs de l'enseignement.

### **Que l'académie de Rennes :**

- réaffirme, dans le cadre du projet académique 2016- 2019, son ambition d'assurer la qualité et la continuité du parcours scolaire de tous les élèves afin de permettre à chaque jeune accueilli au sein du système éducatif l'accès à un ensemble de compétences, gage d'une qualification et à terme, d'une insertion sociale et professionnelle réussie ;

- accompagne les élèves, dans le cadre du parcours Avenir, pour leur permettre de développer leur capacité à s'orienter et à construire leur parcours scolaire et professionnel ;

- souhaite prolonger le développement des relations entre l'École et le monde économique et associer les acteurs à la construction d'actions partagées au bénéfice de l'information, l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Les parties signataires conviennent de ce qui suit :

## **I – AXES DE COOPÉRATION**

### **ARTICLE 1 - Relation Emploi Formation**

Dans ce cadre des orientations du CREFOP et du CPRDFOP signé le 10 juillet 2017, l'académie de Rennes et l'Union des Entreprises – MEDEF Bretagne poursuivent et organisent leurs échanges afin de :

- analyser et partager les évolutions économiques, démographiques et l'évolution des métiers à partir des études des différents observatoires des adhérents du MEDEF Bretagne et des données statistiques de l'académie;
- renforcer leur concertation sur l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles en examinant l'articulation entre les diplômes de l'enseignement professionnel préparés dans l'académie et les besoins de qualification identifiés dans le tissu économique ;
- développer le nombre de jeunes diplômés par la voie de l'apprentissage ;
- Accompagner le développement des « compétences numériques » de l'ensemble des jeunes en formation.

## ARTICLE 2 - Découverte de l'entreprise et du monde économique et professionnel

### • « Semaine École Entreprise »

Dans le cadre du parcours Avenir, les parties signataires conviennent d'accorder une importance particulière à la réalisation d'actions pour accompagner les élèves dans la découverte du monde économique et professionnel, susciter leur sens de l'engagement et de l'initiative et leur permettre d'élaborer progressivement leur projet d'orientation scolaire et professionnelle :

- interventions de professionnels dans les collèges et les lycées de l'académie ;
- organisation de visites d'entreprises ;
- accueil de responsables d'entreprises dans les établissements scolaires ;
- soutien aux manifestations organisées par les établissements pour renforcer l'information sur les métiers et les emplois : forums, carrefours métiers, portes ouvertes...
- actions de préparation à l'insertion professionnelle : job dating, opération de tutorat « Booster »...

Ces initiatives peuvent s'organiser lors de la semaine Ecole-Entreprise ou tout au long de l'année scolaire. Des actions plus ciblées vers certains publics d'élèves ou certains établissements peuvent être organisées. Dans ce cadre, deux opérations sont particulièrement encouragées, les « classes en entreprise » et le dispositif « collégiens osez la mobilité ».

### • « Classe en Entreprise »

Cette opération régionale permet à des collégiens et des enseignants de vivre au cœur d'une entreprise pendant deux jours et demi dans le cadre d'une classe « transplantée ». Les élèves peuvent ainsi faire le lien entre les enseignements dispensés au collège et leur utilisation par les salariés des entreprises. Des temps de découverte de l'entreprise, de ses métiers et de son fonctionnement sont aussi organisés sous forme d'échanges, d'interview, de questionnement et d'observation des personnels de l'entreprise.

Le MEDEF Bretagne et l'académie de Rennes participent au déploiement du dispositif « Classe en Entreprise » en Bretagne.

### • « Collégiens, osez la mobilité ! »

La finalité de l'action « Collégiens, osez la mobilité ! » est d'encourager la mobilité des élèves de collège, d'ouvrir des perspectives en termes de poursuite d'études et de susciter et développer l'ambition scolaire.

Les élèves des collèges éloignés des territoires dans lesquels l'activité économique et l'offre de formation sont diversifiées n'ont pas toujours une vision claire des opportunités d'études qui leur sont accessibles. L'action « Collégiens, osez la mobilité ! » vise à leur permettre de découvrir de nouvelles entreprises et des établissements scolaires, situés au-delà de leur zone géographique habituelle.

Le MEDEF Bretagne contribue à l'organisation de cette opération en mobilisant son réseau d'adhérents et en apportant son soutien financier pour la prise en charge des déplacements des élèves.

## ARTICLE 3 - Formation professionnelle initiale des jeunes

Le MEDEF Bretagne et l'académie de Rennes rappellent leur volonté d'améliorer la qualité de la formation professionnelle des jeunes et de sécuriser les parcours par :

- le développement de relations partenariales entre les établissements de formation et les entreprises ;
- une approche qualitative des périodes de formation en milieu professionnel et particulièrement :
  - la prise en compte des aspects « santé-sécurité au travail » et de la prévention des risques professionnels y compris dans ses aspects réglementaires ;
  - le rôle des tuteurs en matière d'accueil, d'accompagnement, de formation et d'évaluation ;
  - une information des adhérents du MEDEF Bretagne sur la charte d'accueil en milieu professionnel cosignée par les partenaires de l'académie de Rennes.
- la valorisation du label lycée des métiers auprès des adhérents du MEDEF.

## ARTICLE 4 - Développement de « l'esprit d'entreprendre »

Développer la créativité des jeunes, les préparer à conduire des projets, à développer de nouvelles activités et susciter des vocations de futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises sont les objectifs des 3 dispositifs proposés à la date de la signature de la convention aux lycéens et aux étudiants de BTS de l'académie:

- une entreprise dans votre lycée (EDVL) ;
- le tournoi de gestion ;
- la mention régionale création d'entreprise (MRCE).

Le soutien apporté par le MEDEF Bretagne dans l'organisation, le financement et/ou la participation à ces dispositifs constitue un axe important de la coopération avec l'académie de Rennes et ses partenaires.

## ARTICLE 5 - Conseillers Entreprises pour l'École

Les Conseillers Entreprises pour l'École assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les services académiques et les établissements d'enseignement. Désignés par le recteur d'académie sur proposition des organisations professionnelles, les Conseillers Entreprises pour l'École sont les interlocuteurs des services académiques et des établissements pour la mise en œuvre et le développement de la coopération entre l'École et le monde professionnel sur les territoires, de la 6ème à la terminale.

Le MEDEF Bretagne apporte sa contribution à la désignation des Conseillers Entreprises pour l'École, représentants des branches professionnelles, en fonction des besoins identifiés par l'académie en matière de formation professionnelle, d'accompagnement du parcours Avenir et d'organisation des jurys d'examens.

La désignation des Conseillers Entreprise pour l'École fera l'objet d'une convention spécifique entre le MEDEF Bretagne et l'académie de Rennes.

## ARTICLE 6 : Formation des enseignants et des personnels d'encadrement

### **• Formation continue des enseignants**

L'académie de Rennes encourage la mise en œuvre de périodes en entreprises pour les enseignants afin de favoriser les échanges entre les établissements scolaires et les entreprises et permettre l'actualisation des compétences professionnelles des équipes éducatives en lien avec les évolutions technologiques.

Le MEDEF Bretagne pourra être sollicité dans le cadre de la formation continue des enseignants de l'académie pour l'organisation de stages en entreprise, de visites, de conférences ou de journées thématiques. A ce titre, le MEDEF Bretagne encourage ses adhérents à développer l'accueil des personnels enseignants.

### **• Formation initiale des personnels d'encadrement**

Dans le cadre de la mise en place du parcours de formation des personnels d'encadrement relatif à la relation École Entreprise, une période d'immersion en entreprise est désormais obligatoire pour les chefs d'établissements qui n'ont pas, dans leur parcours, d'expérience professionnelle en entreprise.

Le MEDEF Bretagne peut apporter son concours à l'organisation des stages inscrits au parcours de formation initiale des personnels d'encadrement de l'éducation nationale.

## ARTICLE 7 - Réflexion d'ensemble sur la relation Éducation Économie

Le MEDEF Bretagne sera associé aux travaux et réflexions de l'instance de dialogue mise en place dans l'académie, sous la présidence du recteur, pour coordonner, structurer et développer les relations École Entreprise.

## ARTICLE 8 - Comités Locaux École Entreprise

Des Comités Locaux École-entreprise (CLEE) sont déployés par l'académie de Rennes pour susciter, soutenir les actions locales et créer les conditions de développement des relations École Entreprise dans tous les territoires. Espaces de rencontre entre professionnels de l'éducation et du monde économique, ces instances ont pour objectif de développer des réseaux, mettre en place des projets, lutter contre les inégalités territoriales, accentuer la visibilité des échanges entre l'École et les entreprises.

Dans le cadre de l'animation régionale des CLEE :

- l'académie de Rennes informe les coordonnateurs des CLEE sur les actions et initiatives régionales ou départementales mises en place en partenariat avec le MEDEF Bretagne
- le MEDEF Bretagne contribue à faciliter l'identification et la mobilisation des représentants des milieux économiques associés aux projets des CLEE.

## II - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

### ARTICLE 9 - Comité de pilotage de la convention

La coordination technique, le suivi et l'évaluation de la présente convention sont confiés à un comité de pilotage composé :

#### **De représentants de l'Education nationale :**

- le recteur ou son représentant ;
- le chef des services académique d'information et d'orientation;
- les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation ;
- le-la chargé-e de mission relation Ecole entreprise.

#### **De représentants du MEDEF Bretagne :**

- le Président ou son représentant ;
- le Président de la Commission Régionale Emploi Formation ;
- le Responsable Emploi-Formation.

Il se réunit au moins une fois par an pour effectuer le bilan des actions réalisées et déterminer un nouveau plan d'actions opérationnelles pour l'année scolaire suivante.

Le groupe de pilotage se réserve le droit d'inviter les experts nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

### ARTICLE 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois années renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle peut être modifiée par avenant avec le consentement des parties signataires. Elle peut également être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des 2 parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

## ARTICLE 11 - Communication

Les actions conduites dans le cadre de ce partenariat académique sont valorisées par une communication propre à chaque signataire : site internet de l'académie de Rennes ([www.ac-rennes.fr/ree](http://www.ac-rennes.fr/ree)), lettre de la relation École-entreprise, plateforme internet du MEDEF ([www.actionee.fr](http://www.actionee.fr)), réseaux sociaux. Une information régulière sera également publiée dans les newsletters du MEDEF Bretagne à destination de ses adhérents.

Les actions de communication vers les médias feront l'objet d'une décision et d'une communication concertée.

Fait en deux exemplaires originaux,

À Rennes, le 18 avril 2018

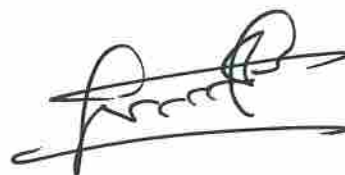
Pour l'académie de RENNES



Le Recteur de Région académique,  
Recteur d'académie, Chancelier des Universités

**Armande LE PELLEC MULLER**

Pour l'Union des Entreprises - MEDEF Bretagne



Le Président du MEDEF Bretagne

**M. Joël CHERITEL**